

## Respect des droits de l'Homme : le Burundi mauvais élève

Deutsche Welle, 05.03.2019 Le Conseil des droits de l'homme de l'ONU tient depuis le 25 février sa quarantième session ordinaire, avec l'examen de la situation des droits de l'homme dans plusieurs pays, dont le Burundi.

Pendant les quatre semaines que va durer cette session, le Conseil examinera une centaine de rapports présentés par des experts des droits de l'homme. Ces rapports concernent la situation des droits humains dans près de cinquante pays. Selon des observations contradictoires sur la situation des droits de l'homme des pays incriminés. À la fin de ces travaux, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU va formuler des recommandations qui en grande partie resteront sans suite car non contraignantes. Le Burundi, mauvais élève Le Burundi est le parfait exemple des États qui ne respectent pas les droits de l'Homme. Ce dernier pays illustre bien quel point le Conseil peine à s'imposer face aux États autocrates sur le continent africain. En octobre 2016, ce pays a même suspendu sa coopération avec le Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'Homme. Lequel a été obligé de fermer ce 5 mars 2019 son bureau à Bujumbura. "C'est une nouvelle triste. C'est une nouvelle regrettable. Parce qu'on sait tous que le bureau des Nations unies a accompagné les Burundais dans les moments les plus difficiles. Surtout que maintenant, le Burundi a besoin d'observateurs extérieurs. Rien que cette semaine, il y a eu 16 morts. Donc, les violations des droits de l'Homme continuent au Burundi. Et l'un des derniers vient de partir. Cela n'est pas un bon signe", regrette l'ambassadeur burundais, David Gakunzi. Pour sa part, le ministre burundais des droits de l'Homme réfute ces allégations. Martin Nivyabandi estime qu'après analyse, "parmi les 14 bureaux répartis dans le monde, celui du Burundi n'avait plus sa raison d'être." Violation massive des droits de l'Homme Lors de son exposé ce mardi, à Genève, Ravina Shamdasani, la porte-parole du Haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme, a fait part de ses inquiétudes face à la multiplication des violations des droits humains au Burundi. "Nous avons des rapports très crédibles faisant état d'atteintes et de violations des droits de l'homme, notamment d'homicides, de disparitions forcées, de mauvais traitements, d'arrestations et de détentions arbitraires, de menaces et de restrictions à la liberté d'association, d'expression et de circulation de novembre 2016 à septembre 2018, notre bureau a reçu au moins 11 050 allégations d'arrestations et de détentions arbitraires au Burundi", a-t-elle expliqué. Selon Ravina Shamdasani, son bureau a enregistré en tout 11.050 allégations d'arrestations et de détentions arbitraires au Burundi.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});